Campagne **2026-2027**

Section équine

Le GDS de Loire-Atlantique accompagne tous détenteurs de chevaux dans la surveillance et la prévention des risques sanitaires.



www.gds44.fr
Retrouvez les actualités de la section équine via notre site internet !







GDS Loire-Atlantique
L'action sanitaire ensemble

C’est quoi un GDS ?

Un GDS est un Groupement de Défense Sanitaire, une association départementale d’éleveurs constituée en vue d’améliorer la situation sanitaire des élevages sur un territoire défini. Initiés dans les années 1950, pour organiser la lutte collective contre la tuberculose et la brucellose, le réseau s’est considérablement étoffé.

La France compte aujourd’hui 86 GDS métropolitains et 6 ultra-marins, organisés en 13 fédérations régionales et une fédération nationale, GDS France.

En Loire-Atlantique, le GDS départemental a été créé en 1954, avec la section bovine, rejointe en 1983 d’une section porcine et en 2005 d’une section apicole sous l’impulsion des professionnels de la filière. La fédération régionale GDS Pays de la Loire a mis en place une section aquacole. Toutes nos sections sont autonomes et pilotées par un Conseil d’Administration d’éleveurs ou détenteurs investis.

Ce fonctionnement autonome, mutualiste, collectif depuis 70 ans ainsi que les résultats obtenus dans l’éradication de certaines maladies ont amené l’Etat à reconnaître officiellement depuis 2014 les GDS, par leur fédération régionale, comme OVS (Organisme à Vocation Sanitaire, au sens du code rural) étant l’interlocuteur privilégié de l’Administration pour porter la voix des éleveurs en matière sanitaire, et prendre en charge des délégations de service public dans la surveillance des maladies.

A la demande de professionnels de la filière équine, nous avons ouvert en 2025 une section départementale dédiée.

L’objectif ? Aller plus loin dans la maîtrise collective des pathologies des équidés, déployer davantage de prévention contre la rhinopneumonie, surveiller la diffusion du West Nile...

N’hésitez pas, rejoignez-nous ! www.gds44.fr







GDS Loire-Atlantique
L'action sanitaire ensemble

	PRISES EN CHARGE GDS* Campagne 01/09/2026 - 31/08/2027				PARTICIPATION RESPE** VETERINAIRE SENTINELLE
	1ère année d'adhésion	2ème année d'adhésion	3ème année d'adhésion	4ème année d'adhésion	
Aide à la vaccination grippe ou rhinopneumonie	10€/équin/an	10€/équin/an	10€/équin/an	10€/équin/an	
Aide au diagnostic "syndrome piro-like" RESPE : Babesia/Theleria/Anaplasma (dans la limite de 2 diagnostics par propriétaire et par an)	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	50% de l'analyse HT
Aide au diagnostic "syndrome nerveux" RESPE : West-Nile/Rhino (HVE1)/Shamonda (dans la limite de 2 diagnostics par propriétaire et par an)	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	10€/pack syndrome	50% de l'analyse HT
Aide au diagnostic par coproscopie (dans la limite de 2 diagnostics par propriétaire et par an)	10 €	10 €	10 €	10 €	
Aide au diagnostic qualité de l'eau (forages ou puits) (dans la limite d'un diagnostic par propriétaire et par an)	15 €	15 €	15 €	15 €	
Aide face au coût de l'équarrissage (dans la limite de 2 enlèvements par propriétaire et par an)	25% base HT ANGEE	50% base HT ANGEE	75% base HT ANGEE	100% base HT ANGEE	

* Les demandes de prises en charge, avec éléments justificatifs, doivent être transmises au GDS avant le 30 octobre 2027

** La participation du Réseau d'EpidémioSurveillance en Pathologies Equines (RESPE) est conditionnée :
- au rattachement de votre vétériniare au réseau sentinelles du RESPE
- à la réalisation des prélèvements recommandés par le RESPE
- à la réalisation des analyses au LABEO Franck Duncombe à Caen

Ex.1 : syndrome piro-like 2026 : 84€ HT - 42€ (RESPE) - 10€ (GDS) => reste à charge du propriétaire : 32 € HT, hors frais vétérinaires
Ex.2 : syndrome nerveux 2026 : 61,70€ HT (hors Shamonda avec participation du laboratoire) => reste à charge propriétaire : 25€ HT, hors frais vétérinaires

L'engagement collectif et mutualiste

L'engagement de chacun contribue à protéger toute la filière. Compte tenu des changements climatiques, la progression des maladies vectorielles (transmises par les insectes ou acariens) paraît inévitable.

Au regard des zoonoses ou des maladies passant la barrière d'espèces, nous décloisonnons la maîtrise sanitaire pour entrer dans le concept « Une seule santé : humaine, animale et environnementale ».

Les frais éligibles à une participation mutualiste doivent être compris entre le 1er septembre 2026 et le 31 août 2027. Les factures de remboursements devront nous parvenir avant le 30 octobre 2027, en les envoyant par mail à : gds44@reseaugds.com .

BIOSÉCURITÉ

Le sanitaire, j'adhère !



Mes démarches

Télécharger le bordereau d'adhésion sur le site internet rubrique section équine à : gds44.fr ou en nous envoyant un mail à gds44@reseaugds.com

Le bordereau et le règlement sont à retourner à :

GDS Loire-Atlantique
Maison de l'Agriculture
55, Rue Pierre Adolphe Bobierre 44939 NANTES cedex 9